

# Guilde Européenne du Raid

Association Reconnue d'Utilité Publique  
Siège Social : 7, rue Pasquier – 75 008 PARIS

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



A l'assemblée générale des membres de l'association Guilde Européenne du Raid,

## 1. **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. **Fondement de l'opinion**

### 2.1. **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2. **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. **Justification et appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattributions » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2022

Le commissaire aux comptes



Aca Nexia  
Représenté par  
Eric Chapus



ACTIF		Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	
		Brut	Amort / Dépréciation	Net	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Matériel de bureau et informatique	72 037	71 226	811	2 413	163
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					363 931
<b>Immobilisations financières</b>						
	Dépôts de garantie	24 415		24 415	24 415	
	Prêts					34 977
<b>Total I</b>		<b>96 452</b>	<b>71 226</b>	<b>25 226</b>	<b>26 828</b>	<b>399 071</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Créances						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	872		872	4 213	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Avances et acomptes versés	2 719		2 719	-	
	Impôts et taxes	3 431		3 431		
	Produits à recevoir	1 224 757	73 000	1 151 757	431 296	
Valeurs mobilières de placement		1 260 159		1 260 159	1 238 104	
Disponibilités		1 845 654		1 845 654	3 635 714	
Charges constatées d'avance		1 802		1 802	39 237	
<b>Total II</b>		<b>4 339 394</b>	<b>73 000</b>	<b>4 266 394</b>	<b>5 348 563</b>	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>Total III</b>						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>4 435 845</b>	<b>144 226</b>	<b>4 291 620</b>	<b>5 375 391</b>	

  

PASSIF		Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			
	Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	163	163
	Fonds propres statutaires	398 908	363 931
	Report à nouveau	33 302	34 977
<b>Total I</b>		<b>432 373</b>	<b>399 071</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	304 454	2 400 533
<b>Total II</b>		<b>304 454</b>	<b>2 400 533</b>
<b>PROVISIONS</b>			
	Provisions pour risques	631 085	576 791
	Provisions pour charges	46 961	46 961
<b>Total III</b>		<b>678 046</b>	<b>623 752</b>
<b>DETTES</b>			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	88 272	227 673
	Dettes fiscales et sociales	137 456	57 697
	Autres dettes	13 797	1 500
<i>Débiteurs divers</i>			
	- sur autres ressources	2 597 222	1 665 164
	Produits constatés d'avance	40 000	
<b>Total IV</b>		<b>2 876 747</b>	<b>1 952 034</b>
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>4 291 620</b>	<b>5 375 391</b>



Mise à Jour le 28/03/2022  
en euros €

### COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2021

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Selon la nouvelle présentation de la norme ANC 2018-06	<b>Exercice 2021</b> (selon ANC 2018-06)	<b>Exercice 2020</b> (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	9 542	8 037
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		0
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	24 680	17 216
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	2 279 037	3 541 298
<i>Dont Subventions Agence française de Développement</i>	611 800	2 039 959
<i>Dont Participations FONJEP</i>	1 056 627	969 723
<i>Dont Participations Agence du Service Civique</i>	218 426	345 629
<i>Dont Subvention Centre De Crise et de Soutien du MAE</i>	75 416	68 325
Cofinancements européens		0
Subventions collectivités territoriales	148 900	114 500
Ressources liées à la générosité du public / Mécénats	619 610	991 226
<i>Dont Partenaire FIFA</i>		200 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	225 067	51 170
Utilisation Fonds dédiés	2 178 736	
Autres produits		
Dons manuels : Collectes (parrainages, dons, bourses)	72 990	125 101
Autres produits	1 148	31 946
<b>Total I</b>	<b>5 559 709</b>	<b>4 880 494</b>



Mise à Jour le 28/03/2022  
en euros €

### COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2021

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Selon la nouvelle présentation de la norme ANC 2018-06	<b>Exercice 2021</b> (selon ANC 2018-06)	<b>Exercice 2020</b> (selon ANC 2018-06)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats	16 905	11 819
Services extérieurs	878 517	561 064
Locations	165 526	142 767
Entretien et réparation	8 923	8 908
Assurances	1 183	4 385
Honoraires et rémunérations intermédiaires	436 592	236 387
Publicité, impression	13 525	15 610
Transport, restauration, hébergement	87 614	47 119
Téléphone et affranchissement	5 163	7 841
Développement et maintenance Informatique	142 770	88 425
Autres	17 222	9 622
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	74 602	2 052
Report en fonds dédiés	82 656	
Provisions pour charges	279 361	200 822
Impôts, taxes et versements assimilés	93 134	62 639
Sur rémunérations	81 885	56 670
Autres	10 670	5 969
Frais de personnel	1 141 982	974 354
Autres charges de gestion courante	2 979 978	3 030 642
Parrainages, dons, bourses	1 919 606	1 764 993
Programmes de développement	346 569	403 061
VSI et Service Civique	691 317	846 674
Autres	22 486	15 915
<b>Total II</b>	<b>5 547 134</b>	<b>4 843 391</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>12 575</b>	<b>37 103</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	45 455	8 881
Produits financiers sur placement	24 728	8 881
Gains de change	20 728	
<b>Total III</b>	<b>45 455</b>	<b>8 881</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	24 728	9 364
Charges financières sur placement	7 879	9 364
Pertes de change	16 850	
<b>Total IV</b>	<b>24 728</b>	<b>9 364</b>



Mise à Jour le 28/03/2022  
en euros €

### COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2021

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Selon la nouvelle présentation de la norme ANC 2018-06	<b>Exercice 2021</b> (selon ANC 2018-06)	<b>Exercice 2020</b> (selon ANC 2018-06)
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>20 727</b>	<b>-482</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>33 302</b>	<b>36 620</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		67 271
Sur opérations en capital		
<b>Total V</b>	<b>0</b>	<b>67 271</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		2 476
Sur opérations en capital		
Provisions pour risques		66 438
<b>Total VI</b>	<b>0</b>	<b>68 914</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>0</b>	<b>-1 643</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>5 605 164</b>	<b>4 956 646</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 571 862</b>	<b>4 921 669</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>33 302</b>	<b>34 977</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Contributions volontaires en nature	3 324 154	2 843 211
Apport compléments lauréats AMP	2 069 498	1 279 858
<b>TOTAL</b>	<b>5 393 652</b>	<b>4 123 069</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Contributions volontaires en nature	3 324 154	2 843 211
Apport compléments lauréats AMP	2 069 498	1 279 858
<b>TOTAL</b>	<b>5 393 652</b>	<b>4 123 069</b>





## **GUILDE EUROPÉENNE DU RAID**

### **Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021-**

#### **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

##### ➤ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice est positif de +33 302€. Ce résultat s'inscrit toujours dans la poursuite du renforcement des fonds propres de la Guilde qui s'élèveront à 432 373€.

Il se caractérise par un contexte pouvant se résumer sous les 3 axes suivants :

- Reprise lente suite à la crise sanitaire ;
- Nécessité d'anticiper l'avenir à la fois en termes de rythme de reprise de cette activité, de stratégies à mettre en place, mais aussi d'identification des risques latents (Weecam) et donc de la constitution de provisions pour y faire face ;
- Le renouvellement des équipes.

La Guilde européenne du Raid a clôturé en 2021 le second exercice du nouveau cycle triennal (01<sup>er</sup> avril 2020-31 mars 2023) dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'AFD pour le financement de Micro-Projets.

L'activité de microprojets spécifiquement liée au développement par le Sport, démarré sur 2019, avec également le concours de l'AFD sur la base d'une convention pour 3 ans s'est poursuivi normalement. Son prolongement « IMPACT 2024 » démarré en 2021 et va s'étendre jusqu'à fin 2023.

Le sous-programme Sport & Santé avec le concours de l'AFD, ainsi que celui de la FIFA démarré courant 2020 s'est clôturé au 31 décembre 2021.

Un autre sous-programme spécifique SMHSC « Sport pour la santé mentale et la cohésion sociale » et co financé par l'AFD / la FIFA et La GIZ a été lancé quant à lui en 2021 et se terminera en 2022.

Le pôle Aventure a réussi à maintenir dans un contexte sanitaire dégradé le festival de film d'aventure de Dijon pour célébrer une ambitieuse et rétrospective 30ème édition.

Le pôle Volontariat a relancé son activité avec une année compliquée quant aux pays accessibles sur décision du MAE. L'année 2021 a débuté avec très peu de volontaires encore sur le terrain, et la situation s'est progressivement améliorée.

**Guilde  
Européenne  
du Raid**

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

7 rue Pasquier  
75008 PARIS

Tél : 01 43 26 97 52

[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)



Le programme de recyclage des déchets électroniques au Cameroun a connu une évolution de ses ressources humaines et une réorientation stratégique.

Un audit, missionné par la Commission Européenne, sur nos programmes européens, clôturés sur les exercices antérieurs, a débuté en novembre 2020 et a été finalisé en 2021. Ses résultats sont très satisfaisants et ont témoigné d'une bonne rigueur de gestion.

Les produits financiers (24 728€) sont constitués d'une partie issue de 2020 (8 213€), l'information financière étant non disponible lors de la clôture précédente. Il n'y a pas eu de modification en 2021 de la stratégie de placement financier de nos avoirs (placement 100% sécurisé en fonds euros)

➤ **PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels 2021 ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La date de clôture des exercices est toujours fixée au 31 décembre.

**Guilde  
Européenne  
du Raid**

**Association Reconnue  
d'Utilité Publique**

**7 rue Pasquier  
75008 PARIS**

**Tél : 01 43 26 97 52**

**[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)**



## II- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### BILAN ACTIF

#### Immobilisations

Elles sont limitées.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement par tiers sur 3 ans. La valeur brute des immobilisations s'élève à 72 037€, pour laquelle il reste 811€ à amortir. Les immobilisations sont essentiellement composées de matériels informatiques et de télécommunication.

Les immobilisations financières (24 415€) correspondent aux dépôts de garanties versés par l'association pour les locaux.

#### Produits à recevoir

Ils s'élèvent à 1 224 757€ au 31 décembre 2021. Ils concernent notamment :

- La subvention accordée par l'AFD sur le programme (sport) « IMPACT 2024 ». Le versement de la tranche arrivant en début 2022. (420 311€)
- La subvention accordée par l'AFD sur le programme (sport) « SMHSC ». Le versement de la tranche arrivant en début 2022. (240 821€)
- Refacturation à faire aux associations partenaires pour les cotisations de couverture sociale des volontaires VSI ( 205 166€)
- La subvention accordée par l'AFD sur le programme SPORT & DEVELOPPEMENT Le versement de la nouvelle tranche arrivant en début 2022. (123 944€)
- La subvention accordée par la fondation ALIPH pour la première tranche du projet de la mosquée Mossoul (74 545€)
- Le versement du solde des programmes européens pour (73 031€), intégralement déprécié
- Diverses sommes dues par Solidarité Technologique pour le programme WEECAM avancées par La Guilde (36 640€)
- Diverses ressources à recevoir liées aux programmes en Irak et à l'Administration centrale pour un global de (20 672€.)
- Le solde des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile de France pour le soutien de notre programme des Micro-Projets : (20 000€.)

#### Créances fiscales

D'un montant de 3 431€ correspondant à un crédit de TVA à fin décembre 2021.

#### Exigibilité des créances

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an.

#### Trésorerie

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie de 1 230 138€, d'un nantissement auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 30 021€ et de placements bancaires au Crédit mutuel sur plusieurs supports pour un total de 1 845 654€ pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice les intérêts connus à la clôture de l'exercice.

Guilde  
Européenne  
du Raid

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

7 rue Pasquier  
75008 PARIS

Tél : 01 43 26 97 52

[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)



### **Charges constatées d'avance**

Elles s'élèvent à 1 802€. Il s'agit des charges de fonctionnement afférentes aux besoins des programmes pour le tout démarrage de 2022.

## **BILAN PASSIF**

### **Fonds propres**

Ils s'élèvent à 432 373€, après affectation du résultat de l'exercice 2020 approuvé par l'assemblée générale du 28 juin 2021, et en tenant compte du résultat excédentaire de l'exercice 2021 pour 33 302€.

### **Provisions pour risques et réattributions**

Elles s'élèvent à 704 085€. Dont :

- Une provision pour réattribution de soldes de dotations AMP de 111 621 €.
- La provision pour le risque lié à l'audit des programmes européens a été reprise mais suite aux audits de nos partenaires, nous conservons une provision de 20 000€.
- Une provision de soutien au redémarrage du pôle Service Civique est reconstitué à hauteur de 70 000€ (la crise du COVID ayant fait chuter le volontariat de Service Civique de plus de 50%).
- Une couverture pour un litige de taxe sur les transports en cours auprès d'Ile de France Mobilités est constituée à hauteur de 67 000€.
- La caisse pour risque VSI est maintenue à 50 877€.
- Une provision pour animation réseau à 51 245€.
- Une provision pour la réorganisation des méthodes de travail est constituée pour en enveloppe global de 100 000€
- Plusieurs provisions pour programmes spécifiques à hauteur de 180 000€.

### **Provision pour charges**

Elle s'établit à 46 961€. Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière.

### **Dettes d'exploitation**

Elles s'élèvent à 2 876 747 € et comprennent principalement :

- Les débiteurs pour les dotations de micro-projet et diverses bourses affectées mais non encore versées, pour 2 597 222€.
- Les dettes fournisseurs à payer pour 88 272€, qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et non encore réglées. Pour l'ensemble de ces dettes aucune n'est supérieure à un an et représentent les encours d'activités courante.
- 40 000€ sont en produits constatés d'avance sur le versement de la Fondation de France pour un projet de 2022 (Liban).
- Les Fonds dédiés à 304 454€ à reverser, pour des projets en cours de réalisation sont en forte baisse par rapport à 2020 en fonction du planning de versement des tranches notamment AFD dans le cadre des micro-projets et des programmes Sport.

**Guilde  
Européenne  
du Raid**

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

7 rue Pasquier  
75008 PARIS

Tél : 01 43 26 97 52

[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)



### **Les dettes fiscales et sociales**

D'un montant de 137 456€, elles concernent les provisions pour congés payés et les charges sociales afférentes et une caisse sociale.

### **Echéance des dettes**

Toutes les dettes sont normalement à échéance inférieure à 1 an.

### **EFFECTIF DE L'ASSOCIATION**

Il était composé de 23 salariés au 31 décembre 2021.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS ET AUTRES**

Engagements financiers :

- Caution donnée : néant
- Caution reçue :
- 30 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière « Organisateur de voyages ». Cette caution est elle-même garantie au Crédit Mutuel par un nantissement de titres.

### **VALORISATIONS**

L'exercice 2021 est le 9ème tenant compte de la méthode de valorisations approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014. Le montant des valorisations pour l'exercice 2021 s'établit à 5 393 652€ en hausse de 1 270 583€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la reprise de l'activité par rapport à 2020, et par la réévaluation des « Apports Complément Lauréat » aux vues des dernières statistiques de réalisation. Pour les autres pôles la méthode de valorisation a été strictement identique à celle retenue pour les exercices précédents.

**Guilde  
Européenne  
du Bald**

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

7 rue Pasquier  
75008 PARIS

Tél : 01 43 26 97 52

[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)